

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024
DELIBERATION N° DE-2024-012

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ (à partir de la délibération DE-2024-005), M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de la délibération DE-2024-014), M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à la délibération DE-2025-013 et à partir de la délibération DE-2024-020), M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-039), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (jusqu'à la délibération DE-2024-034), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES (jusqu'à la délibération DE-2024-038), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à la délibération DE-2024-028), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2024-013), Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme HARDOUIN-TORRE à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-013) ; Mme LOUPIEN SUARES à Mme CASTEL (à partir de la délibération DE-2024-014 et jusqu'à la délibération DE-2024-019) ; M. LACASSAGNE à Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de la délibération DE-2024-040) ; M. LAIGUILLON à Mme CASTEL (à partir de la délibération DE-2024-035) ; Mme BISAUTA à M. SEVILLA ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY (à partir de la délibération DE-2024-039) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2024-004) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2024-005) ; M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE (jusqu'à la délibération DE-2024-0012).

Absent(s) :

Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2024-004) ; M. ALLEMAN (jusqu'à la délibération DE-2024-004) ; Mme BENSOUSSAN (à partir de la délibération DE-2024-029).

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme LOUPIEN-SUARES,

OBJET : DIVERSITE ET EGALITE DES DROITS – Semaine de la Diversité du 1er au 9 mars 2024.

Ville de confluences ouverte aux cultures d'ici et d'ailleurs, Bayonne a toujours accueilli la diversité, devenue sa richesse et sa force.

La Semaine de la Diversité a ainsi pour objectif de sensibiliser à la lutte contre toutes formes de discriminations et de promouvoir les valeurs de tolérance et de solidarité qui animent la ville. Le respect de nos différences est source d'égalité et le garant du "bien vivre ensemble".

Le principe d'une programmation résultant de propositions associatives a été reconduit cette année et un appel à projet à destination de l'ensemble des associations bayonnaises sportives, culturelles et sociales ainsi qu'auprès des établissements scolaires de la ville a été organisé.

Les projets de plusieurs associations et établissements scolaires ont été retenus par les membres de la sous-commission de la commission extra-municipale "lutte contre les discriminations" et du GIP DSU, co-financeur du projet. Des propositions seront programmées dans différents lieux de la ville touchant l'ensemble des quartiers des Hauts-de-Bayonne, Saint-Esprit, Polo Beyris et le centre-ville. Le public scolaire est également un public privilégié de cette manifestation.

La réalisation de cet événement résulte d'une mutualisation des énergies de plusieurs associations et établissements scolaires afin de proposer ensemble une manifestation pour tous programmée du 1er au 9 mars 2024.

Une quarantaine d'associations et établissements scolaires participeront à l'édition 2024 de la Semaine de la Diversité.

Certaines propositions présentées par les associations dans le cadre de cet appel à projet ne demandent aucun soutien financier de la Ville alors que d'autres nécessitent l'attribution d'une aide financière pour permettre leur mise en œuvre.

Les associations bénéficiant d'une subvention pour la réalisation de leur projet dans le cadre de la 8ème édition de la Semaine de la Diversité sont les suivantes :

APF France Handicaps	400 €
Association Valentin Haüy	1 500 €
Collège Camus	1 180 €
Couples et familles	1 500 €
Don Bosc	1 000 €
Educazep - Réseau d'Education prioritaire	5 640 €
Ekilora	2 400 €
Elkarlana lagunak	1 700 €
Euskadi - Sénégal	3 000 €
L'Autruche sur un fil de soi	650 €
Le Bocal	570 €
Libreplume	1 500 €
MVC St Etienne	2 000 €
Patronage Laïque des Petits Bayonnais	1 000 €
Planning Familial	1 500 €
Plazara	1 000 €

OpéRett	800 €
Total	27 340 €

Le budget prévisionnel global de cette manifestation s'élève à 40 000 € (valorisation des mises à disposition de salles et de prestations logistiques comprises) et intègre en complément des subventions ci-dessus des prestations de communication et/ou de logistique de prestataires extérieurs.

Comme pour les éditions précédentes, le GIP DSU est sollicité pour une demande s'élevant à 50% du budget de la manifestation, soit 20 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions pour permettre la réalisation de cette manifestation inter-associative valorisant la diversité de la ville.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

